

Collectif d'habitants
BIEN VIVRE AUX PAQUIS

Genève, le 14 janvier 2011

SURVAP
Association des habitants des Pâquis

p.a.
Espace solidaire Pâquis
49 rue de Berne
1201 Genève
tél. 022 734 32 38
bienvivreauxpaquis@infomaniak.ch
bienvivreauxpaquis.parfab.ch

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
R	14 JAN, 2011
Avalé par:	
Copies:	

Au Grand Conseil du canton de Genève

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Concerne : Pétition « Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis »

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Madame la Présidente du Conseil municipal,

En 2010, c'est plus de 15 nouveaux cafés, bars, boîtes de nuit ou agrandissements d'établissements existants qui sont autorisés alors que le quartier se débat contre les nuisances générées par l'explosion d'établissements publics ces dernières années. Ceci est en grande partie le résultat de la suppression de la clause du besoin en 1996, avec les conséquences qui vont avec : bruits, incivilités, commerce de drogues, parcage sauvage, immondices... Sans compter les trop nombreuses épiceries-dépanneurs ouvertes tard la nuit.

Cet état de fait est largement favorisé par les autorités. Malgré les dispositions légales en vigueur qui réglementent l'implantation d'établissements publics, notamment en fonction de la tranquillité, de la santé et du voisinage, elles autorisent entre autres :

- un nouveau bar-lounge de près de 400m² à la rue de Bâle, une petite rue bordée de logements déjà pourvue de 6 cafés et bars bruyants. Ce nouvel établissement fait d'ailleurs déjà l'objet d'une plainte des voisins ;
- un dancing à la rue du Levant au centre d'immeubles locatifs ;
- l'agrandissement de la discothèque Adonis qui pourrait, depuis des années déjà, la vie des habitants de l'immeuble et des immeubles voisins ;
- la prolifération de terrasses, certaines ouvertes jusqu'à 2 heures du matin.

Une pétition « **Pour des Pâquis vivants, mais pas invivables** », envoyée en 2007, proposait de limiter l'ouverture des cafés à minuit la semaine et à une heure le week-end afin de faire respecter le quotidien et le repos des habitants. Bien que le Grand Conseil et le Conseil municipal aient tous deux renvoyé cette demande à leur exécutif respectif, cette pétition n'a pas eu de résultats significatifs, sinon que le Conseil d'Etat reconnaît que "(...) plus de 200 établissements publics ont reçus des mesures d'ordre administratif, (...) sur près des 500 établissements publics - toutes catégories confondues - que comptent les Pâquis." (lettre du 6 octobre 2010).

En conséquence, cette nouvelle pétition «**Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis** » que nous vous remettons en annexe munie de ~~672~~ signatures demande expressément aux autorités :

~~672~~

- **de faire respecter les lois en vigueur ;**
- **un moratoire pour tous nouveaux établissements ou agrandissements ;**
- **le rétablissement de la clause du besoin supprimée en 1996.**

Les autorités savent bien que ce type de société ouverte 24/24h favorise les incivilités, le commerce de drogues, le blanchiment d'argent et les dérives mafieuses.

Depuis ces dernières années, la qualité de vie dans le quartier des Pâquis a basculé, ceci au mépris des habitants, obligés en dernier recours de quitter le quartier. Est-ce que souhaitent les autorités ?

Dans l'attente d'une réponse positive à notre pétition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Madame la Présidente du Conseil municipal, nos salutations distinguées.

Pour le Collectif BIEN VIVRE AUX PAQUIS

O. Vautier J. Deimann J. Cecler

Pour SURVAP

L. Cilly J. Deimann

Annexe mentionnée

PETITION

Au Grand Conseil du canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

HALTE A LA PROLIFERATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AUX PAQUIS

Vu l'explosion d'ouvertures de nouveaux établissements publics dans le quartier des Pâquis qui concoure très gravement à la dégradation des conditions de vie et à la santé des habitants.

Vu la Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement l 2 21 (LRBDBH) qui a pour but « d'assurer qu'aucun établissement qui lui est soumis ne soit susceptible de troubler l'ordre public, en particulier la tranquillité, la santé et la moralité publiques, du fait de son propriétaire ou de son exploitant, ainsi qu'en raison de sa construction, de son aménagement, de son implantation ».

Vu le lien que M. Killias, criminologue, établit entre la « société 24h sur 24h » et l'augmentation des incivilités (Le Temps 2.10.2010).

Vu l'« Appel sur les conditions de vie aux Pâquis » adressé en septembre dernier par le Collectif d'habitants « BIEN VIVRE AUX PAQUIS » aux autorités cantonales et municipales.

Les habitants et associations soussignés demandent instamment aux autorités cantonales et municipales :

- la mise en place rapide d'un moratoire afin d'empêcher ou de suspendre dorénavant, toutes nouvelles ouvertures ou agrandissements d'établissements publics dans le quartier;
- le rétablissement au plus vite de la clause du besoin en matière d'établissements publics dans le canton de Genève ;
- dans l'attente de la mise en place de ces mesures, la suspension par tous les moyens légaux des demandes et autorisations en cours (et à venir) comme celles citées ci-dessous et parues dans la FAO depuis le début 2010.

A 22.01.10	APA 21728/4	15bis, rue de Zurich	menuiserie en café-restaurant
R 09.06.10	103639	10, rue Gevray	création terrasse sur cour int.
R 09.06.10	100923/3	10, rue de Neuchâtel	création café-restaurant
R 07.07.10	APA 30528/1	21-23, rue de Lausanne	création d'un bar
A 30.07.10	APA 33157	10, pl. Navigation	aménagement bar à café
A 11.08.10	APA 32988	1, rue Ch. Cusin	création d'un bar
A 13.08.10	APA 33233	20, rue Alfred Vincent	création restauration à l'emporter
A 24.09.10	APA 32535	3, rue du Levant	aménagement d'un dancing
A 29.09.10	APA 29411/2	56, rue de Monthoux	extension d'un café-restaurant
A 01.10.10	APA 32905	1, rue Ch. Cusin	aménagement salon de massage

A = autorisation R = requête

nom, prénom	Adresse	signature

Genève, octobre 2010 **COLLECTIF BIEN VIVRE AUX PAQUIS**

Retour de la pétition au 15 novembre 2010 à l'adresse suivante :

SURVAP, Association des habitants des Pâquis, 19 rue des Pâquis. 1201 Genève

022 / 731 99 89

McC. Jolly et Blawin, ch